

UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU III

Le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé est un Diplôme de Niveau III délivré conjointement par les Ministères de l'Emploi, de l'Éducation Nationale, de la Justice, et de la Jeunesse et des Sports.

(Décret du 3 novembre 2005).

La profession

L'Éducateur Spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en oeuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

L'Éducateur Spécialisé, intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

Les conditions d'accès

ÊTRE TITULAIRE

(lors de l'entrée en formation) de l'un des diplômes suivants :

- du **Baccalauréat** (toute filière) ou **être inscrit en classe Terminale et justifier de l'obtention du Bac lors de l'entrée en formation**, ou avoir passé avec succès les épreuves de l'**examen de niveau organisé par la DRJSCS** (Arrêté du 11 septembre 1995),
- ou **d'un titre dispensant du Baccalauréat** pour la poursuite des études en Université,
- ou **du Diplôme d'accès aux études universitaires** (DAEU) ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- ou **d'un diplôme ou titre au moins de niveau IV**,
- ou **du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique** (DEAMP ou CAFAMP) ou **du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale** (DEAVS) et justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans l'emploi correspondant depuis l'obtention du diplôme.

SATISFAIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Une épreuve écrite d'admissibilité destinée à apprécier les aptitudes à l'expression écrite ainsi que la capacité d'analyse et de synthèse.

Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les titulaires d'un diplôme du travail social de Niveau III.

Une épreuve orale d'admission un entretien individuel de motivation destinés à évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Nature de l'épreuve de sélection : consultez le règlement d'admission et les annales sur notre site Internet.

Informations complémentaires : l'admission est valable 1 an (sous conditions).

Une expérience éducative est vivement conseillée. Pour les candidats à une formation en situation d'emploi : avoir l'engagement écrit de l'employeur pour entreprendre cette formation dans le cadre d'une Convention Collective du secteur de l'Éducation Spécialisée.

La durée

Une formation professionnelle en trois ans en Formation Initiale ou en Situation d'emploi.

Les allègements de formation

Les allègements sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation en fonction du diplôme. **Pour les conditions d'accès par la VAE consultez notre site Internet.**

Nombre d'entrants

PARIS :	96	(Formation Initiale)
	26	(Situation d'emploi)
	20	(Contrat d'apprentissage)
MELUN :	42	(Formation Initiale)
	15	(Situation d'emploi)
	20	(Contrat d'apprentissage)

Éducateur spécialisé

La formation théorique

1 450 HEURES en centre de formation, réparties en 4 Domaines de Formation :

- DF1 :** Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h)
- DF2 :** Conception et conduite de projet éducatif spécialisé (500 h)
- DF3 :** Communication professionnelle en travail social (250 h)
- DF4 :** Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles, et interinstitutionnelles (250 h)

La formation pratique

2 100 HEURES 15 mois de stage :
3 ou 4 stages d'une durée de 2 à 6 mois (soit de 280 h à 924 h).

- Les stages doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention (Arrêté du 20 juin 2007, relatif au diplôme d'éducateur spécialisé).
- Un des stages se fera obligatoirement en internat (MECS, Foyer de vie, CADA etc).
- Les candidats en situation d'emploi d'éducateur spécialisé doivent effectuer 2 stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 h) chacun hors structure employeur auprès d'un public différent.

Obligation de réaliser un de ces stages en Île de France.

L'évolution de carrière

Orientation vers des formations supérieures ou d'encadrement :

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), Diplôme d'État de Médiateur Familial (DEMF), Diplôme d'État d'Ingénierie Social (DEIS), Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES).

Les statuts et possibilités de prises en charge financières

Voie classique

Formation financée par le Conseil régional d'Île-de-France.

Voie classique / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

Auprès de Pôle Emploi

- Allocation chômage.

Situation de maintien de salaire / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

- Bénéficiaire d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F.) en C.D.D. ou en C.D.I. Un dossier devra être complété et accompagné d'un devis de formation.
- Agents de l'État, des Collectivités Territoriales et de la Fonction Publique Hospitalière. Depuis la loi de décentralisation du 1^{er} janvier 2005, les règles de financement de la formation professionnelle excluent toute participation des Conseils Régionaux pour les personnels en «maintien de salaire» pendant leur congé formation.
- Un devis de formation sera établi à votre employeur. Salarié en C.D.I dans la fonction d'Éducateur Spécialisé. Financement sur le plan de formation de l'employeur.

Contrat en alternance :

- Bénéficiaire d'un Contrat d'Apprentissage. Démarches à effectuer auprès de l'ADAFORSS des Métiers du Social et Médico-social.

Courriel : contact@adaforss.fr

01 45 61 17 89

Site : www.adaforss.fr

TARIFS

FRAIS DE SÉLECTION : Ecrit 65 € - Oral 90 €

INSCRIPTIONS

OUVERTURE : en septembre

Les pré-inscriptions s'effectuent exclusivement sur notre site Internet : www.irtsparisidf.asso.fr

Pour la procédure détaillée, consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.

VOS CONTACTS

ADMISSION

Service admission Paris
01 73 79 51 15
ADMISSION75@parmentieridf.fr

Service admission Melun
01 78 49 60 10
ADMISSION77@parmentieridf.fr

PÉDAGOGIE

Paris

Responsable de Formation
Berkène DIKKI
01 73 79 51 24
BDIKKI@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Jean BUCHANAN
01 73 79 51 31
JBUCHANAN@parmentieridf.fr

Melun

Responsable de Formation
Julien PREVOT
01 78 49 60 33
JPREVOT@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Aura BORHA
01 78 49 60 14
ABORHA@parmentieridf.fr

I N S T I T U T R É G I O N A L D U T R A V A I L S O C I A L



IRTS Paris Île-de-France
PARMENTIER

www.irtsparisidf.asso.fr